

Par une question écrite, Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour lui demander le rapatriement des enfants français retenus dans la zone irako-syrienne.

Rapatriement des enfants français retenus dans la zone irako-syrienne

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur la situation des enfants français présents au sein de la zone irako-syrienne dans des camps où ils sont retenus avec leur mère, ou sans celle-ci. Il rappelle que la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant impose aux Etats parties une obligation générale de protection des enfants et une obligation spécifique en période de conflit armé, de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Cette obligation doit donc conduire la France à rapatrier tous les enfants, même si cela suppose, le cas échéant, le rapatriement de leurs mères qui se trouvent dans les camps. Ce rapatriement doit également concerner les enfants se trouvant éventuellement dans des lieux de détention. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que ce rapatriement soit effectif.